

Améliorer et prioriser l'accès au test de dépistage Covid-19

#covid19

UN ACCES PRIORITAIRE
AU TEST ET AU
RESULTAT POUR :



02

Les personnes qui
présentent les
symptômes du Covid-19



01

Les personnes adressées
par leur médecin avec
une ordonnance



03

Les personnes désignées
comme cas contact par l'ARS
ou l'Assurance maladie dans
le cadre du contact tracing



04

Les professionnels de
santé et les professionnels
au contact des personnes
fragiles / vulnérables

Où se faire dépister en Grand Est ?

Consulter les lieux de dépistage
COVID19 par département



Scannez-moi